

## **Procès-verbal Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux du Gard**

Les adhérents de Générations Mouvement - les Aînés Ruraux du Gard, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 6 février 2020 à 10h00 à :

La salle « Les Sources » de Bellegarde (30127) suite à une convocation envoyée par lettre datée du 28 novembre 2019. Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste des participants en annexe).

M. CHANIAL Louis, président étant absent pour raison de santé, cette assemblée est présidée par Mme AYGLON Monique en sa qualité de Vice-présidente,

Conformément aux articles 18 de nos statuts, le quorum étant atteint avec 143 membres sur 238 à jour de cotisation présents ou représentés, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

### **Rapports**

Rapport d'activité

Rapport financier

Rapport vérificateur aux comptes

Rapport d'orientation

### **\*Assemblée générale ordinaire - approbation des résolutions**

Première résolution : Rapport d'activité (vote à main levée)

L'Assemblée générale ordinaire de Générations Mouvement- Les Aînés Ruraux du Gard, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité de l'exercice écoulé et obtenu toutes les explications nécessaires, approuve ce rapport à l'unanimité.

Deuxième résolution : rapport financier (vote à main levée)

L'assemblée Générale Ordinaire de « Générations Mouvement, Les Aînés Ruraux du Gard », décide de prélever le résultat déficitaire de 16220,85 € de l'exercice 2018-2019 sur le compte « Report à nouveau ».

D'affecter la somme de 5359,01 € et de l'imputer sur le compte « Provisions pour risques et charges ».

Après affectation de « résultats » de l'exercice 2018-2019 le solde du report à nouveau est ainsi porté à 56588,61 €.

L'assemblée Générale Ordinaire de « Générations Mouvement, Les Aînés Ruraux du Gard », après avoir entendu le rapport financier, le rapport du vérificateur aux comptes et obtenu toutes les explications nécessaires, approuve ce rapport et donne quitus au Conseil d'administration pour la gestion des comptes de l'exercice 2020.

Troisième résolution : Rapport d'orientation (vote à main levée)

L'assemblée générale ordinaire de Générations Mouvement- Les Aînés Ruraux du Gard, après avoir entendu le rapport d'orientation et obtenu toutes les explications nécessaires, approuve ce rapport.

Quatrième résolution : (vote à main levée)

L'Assemblée générale ordinaire de Générations Mouvement- Les Aînés Ruraux du Gard, après avoir obtenu toutes les explications nécessaires, approuve l'augmentation de la cotisation annuelle de 0.30 €, ce qui portera la cotisation annuelle de 6,10 € à 6,40 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cinquième résolution : (vote à main levée)

Sont élus au Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans renouvelable: Madame, Monique MOQUE ainsi que Messieurs, Jean Pierre BLANC et Daniel LAFOREST.

Sixième résolution : (vote à main levée)

Conformément à l'article 18 des statuts de notre mouvement, le vérificateur aux comptes désigné pour un an renouvelable par l'assemblée générale ordinaire est Monsieur Pierre BAUME. Un appel à candidature va être lancé pour élire un deuxième vérificateur aux comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.